



S.A.S. L'Effet Mer

3 Avenue Wagner

83320 Carqueiranne

06 65 56 68 03

contact@leffet-mer.com

www.leffet-mer.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Précisions sur l'offre

Mise à disposition en coque nue d'un catamaran Fountain Pajot Lavezzi 40 avec l'assistance d'accompagnateurs techniques pour usage dans le milieu maritime local, dans le bassin hyérois et ses alentours.

Capacité à la journée 10 personnes, à la nuitée 8 personnes pour 4 cabines en duo.

Les enfants de moins de 8 ans ou les personnes ne sachant pas nager ne sont pas acceptées à bord.

Mise à disposition à titre non onéreux et sous la responsabilité seule des usagers de palmes masques tubas, masques tubas et de paddles, leur usage est limité à 300 m des côtes et nécessite une brassière de sécurité.

Sur demande l'annexe au navire pourra éventuellement être sollicitée.

À disposition : barbecue - plancha - réfrigérateur - gazinière - four - douche extérieure - toilettes.

Validité de l'offre

Cette offre est valable 10 jours, passé ce délai la date proposée est susceptible d'être remise à disposition pour de nouvelles offres.

Modalités de règlement

Le règlement doit être effectué par le signataire de l'offre.

La réservation est officielle lorsque la présente offre est signée et la provision encaissée.

Le signataire sera référencé au journal de bord comme chef de bord.

Aucun règlement ne sera accepté à bord à l'exception des extras, le solde devra impérativement être payé maximum 72h avant la date de sortie dans le cas contraire la sortie est susceptible d'être annulée pour défaut de paiement.

Paiement par chèque à l'ordre de S.A.S. L'Effet Mer.

Paiement par virement IBAN : FR76 3000 3020 8900 0231 0435 379.

Conditions d'annulation

1/ cas de force majeure météo à risque, si la prestation n'est pas en mesure d'être planifiée à une date convenable pour l'ensemble des parties le solde sera restitué. Un point météo est communiqué selon impact à 5 jours puis 72h, 48h pour une décision à 24h dernier délai si nécessaire.

2/ cas d'annulation par le client dans un délai inférieur à 30 jours de la prestation, les provisions d'acompte versées à la commande ne seront pas restituées. En cas de motif impérieux justifié concernant plus de la moitié des personnes prévues à bord ou d'annulation dans un délai supérieur à 30 jours l'acompte sera restitué sous trentaine par virement.

Embarquement débarquement

Le lieu d'embarquement /débarquement peut être variable selon la météo, les possibilités d'accueil des différents ports et la période de l'année.

De même, il pourra se faire depuis un quai directement sur le bateau ou bien nécessiter l'utilisation de l'annexe pour rejoindre le navire au mouillage.

Exceptionnellement et/ou sur demande le lieu de débarquement peut différer du lieu d'embarquement.

Pour l'ensemble de ces cas, ces informations seront communiquées dans les meilleurs délais.

Responsabilités

Assurance professionnelle plaisance Generali Iard n° AU 125009.

Le client décline toutes responsabilités en cas de pertes ou de disparitions d'effets personnels.

Par l'accord et la signature de ce contrat vous disposez pendant la période commandée d'un navire coque nue avec la présence d'un ou plusieurs accompagnateurs techniques.

Le signataire de ce contrat sera inscrit comme Chef de bord au carnet de bord.

Toutes les personnes à bord seront inscrites au carnet de bord, dans ce cadre les usagers au complet bénéficieront d'une couverture intégrale dommages tant corporels que matériels.

Aucune caution ne sera demandée en présence d'accompagnateur technique.

Un comportement exemplaire et conforme aux consignes de sécurité est attendu sur le navire, tout écart sera susceptible d'entraîner préventivement un débarquement anticipé, et tout dommage éventuel causé par le non-respect de ces règles de bonne conduite sera à la charge financière du contrevenant. (Règlement de sécurité à bord annexé)

Attribution de compétence

De convention expresse, tout litige relatif au présent contrat sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Toulon.

Accord des parties

La signature mutuelle de cette offre implique l'accord respectif et total de chacune des parties sur ses termes et le respect des règles de sécurité annexées.

Fait à

le

Le signataire fera précéder sa signature des mentions manuscrites

«Lu et approuvé, bon pour accord»